

La politique régionale de l'Union européenne

L'objectif de la politique régionale de l'Union européenne – également appelée politique de cohésion – est de **contribuer à renforcer la cohésion économique et sociale de l'Union Européenne et réduire les écarts de richesse et de développement entre les régions de l'Union.**

Pour la nouvelle période de programmation 2014-2020, la politique régionale devra contribuer aux objectifs de la stratégie Europe 2020 (adoptée en 2010), c'est-à-dire une **croissance « intelligente, durable et inclusive ».**

La politique régionale est composée de 2 fonds ...

- Le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER)
- Le Fonds Social Européen (FSE)

...et se décline en 2 objectifs :

- Investissement pour la Croissance et l'Emploi (FEDER/FSE)
- Coopération Territoriale Européenne (FEDER)

Le principal changement par rapport à la programmation 2007-2013 est la redéfinition des objectifs. La précédente politique régionale était en effet déclinée en 3 objectifs : « Compétitivité régionale et Emploi », « Convergence » et « Coopération Territoriale Européenne ».

Historique

Suite aux élargissements successifs de l'Union Européenne depuis les années 1970 et l'entrée de nouveaux Etats-membres plus fragiles économiquement, les disparités régionales ont été renforcées. Il était alors indispensable d'exercer la solidarité communautaire en mettant en place une **politique européenne de réduction des disparités régionales, afin de contribuer au rattrapage des pays d'Europe Centrale et de l'Est.**

Objectifs thématiques et priorités de la politique régionale

Dans sa stratégie Europe 2020, l'Union européenne a défini **11 objectifs thématiques (OT)** auxquels les fonds européens doivent contribuer.

Un des principes de la politique régionale, imposé par la Commission européenne, est la **concentration thématique**. D'après celui-ci, lorsque les Etats-membres élaborent les programmes opérationnels, **ils doivent concentrer les enveloppes allouées par la Commission européenne sur un nombre limité d'objectifs thématiques en fonction des fonds.**

Pour le FEDER, il s'agit des OT 1 à 4, soit :

- Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- Renforcer l'accessibilité, l'usage et la qualité des technologies de l'information et de la communication
- Renforcer la compétitivité des PME
- Soutenir la mutation vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs

Afin d'améliorer les possibilités d'emploi et de renforcer l'inclusion sociale, le FSE contribuera directement aux OT 8 à 11, soit :

- Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité du travail
- Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté
- Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
- Renforcer la capacité institutionnelles et une administration publique efficace

La Région Bretagne prévoit, notamment, **d'ici 2020 de soutenir près de 570 chercheurs et plus de 2 500 PME, de créer 18 lieux de production d'énergies renouvelables supplémentaires, de permettre le raccordement de 170 000 locaux et domiciles au très haut débit et de développer les qualifications de plus de 20 800 demandeurs d'emploi.**

Cadre législatif

Les fonds européens sont les instruments de mise en œuvre des politiques européennes de cohésion économique, sociale et territoriale, de développement rural et de la pêche.

La coordination de ces trois politiques s'organise à trois niveaux, pour une utilisation plus cohérente des fonds européens :



Le cadre stratégique commun (CSC) : Niveau européen

Défini à l'échelle de l'Union européenne, le cadre stratégique commun transposera les objectifs de la stratégie Europe 2020 en actions clés auxquelles les fonds européens devront apporter leur soutien.

Le contrat ou accord de partenariat (CP) : Niveau national

Chaque État membre conclut un contrat de partenariat avec la Commission européenne. Le contrat de partenariat définit une approche intégrée du développement territorial et prévoit des objectifs basés sur des indicateurs, des investissements stratégiques et des conditions à respecter.

L'Accord de partenariat passé entre la France et la Commission européenne, fixant les orientations stratégiques de la mise en œuvre des fonds européens, a été adopté le 8 août 2014.

Les programmes opérationnels (PO) : Niveau régional

Au niveau de la mise en œuvre des fonds, les « programmes opérationnels » continuent à être les documents de référence qui sont définis par les régions elles-mêmes, après l'élaboration d'un diagnostic territorial. Un même PO peut désormais être financé par plusieurs fonds.

Le PO FEDER/FSE a été adopté le 17 décembre 2014.

Budget pour 2014-2020

Europe

Le budget alloué à la politique de cohésion pour la période de programmation 2014-2020 représente **32,5% du budget total de l'Union européenne**, soit 351,8 milliards €.

France

La France s'est vue allouer un budget de **9,5 milliards € pour le FEDER** dont 1,1 milliard au titre de la Coopération Territoriale Européenne (CTE) et **6 milliards € pour le FSE**.

Bretagne

Dans le cas de la Bretagne, **310 millions € de fonds FEDER et environ 60 millions € de fonds FSE** ont été alloués au titre de l'objectif « **Investissement pour la Croissance et l'Emploi** ». Ce montant sera réparti entre 4 axes :

- **Axe Prioritaire 1 (FEDER)** : Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne
- **Axe Prioritaire 2 (FEDER)** : Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises
- **Axe Prioritaire 3 (FEDER)** : Soutenir la transition énergétique, écologique et la préservation des ressources en Bretagne
- **Axe Prioritaire 4 (FSE)** : Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels

Un 5^{ème} axe est dédié à l'assistance technique qui cofinance l'animation et la gestion du programme, d'un montant de 13,2 millions €.

En outre, la Bretagne est éligible à 4 programmes de « **Coopération Territoriale Européenne** » :

- **Interreg V A France - Manche – Angleterre**
- **Interreg V B Espace Atlantique**
- **Interreg V B Europe du Nord-Ouest**
- **Interreg V C Europe**

Une part du FSE, inscrite dans un programme national dédié aux volets emploi et inclusion, vient en complément. **A l'échelle de la Bretagne, ces crédits s'élèvent à environ 120 M€.**

Entre 2007 et 2013, l'Union européenne a cofinancé environ 3900 projets via sa politique régionale.

Autorité de gestion

Le FEDER sera géré en totalité par le Conseil Régional, ainsi qu'une partie de l'enveloppe du FSE.

Le volet régional de l'enveloppe du Programme Opérationnel national FSE sera géré par les services de l'Etat en région (la DIRECCTE), les Conseils Départementaux et les Plans locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE) de Brest et Rennes.

Objectifs Thématiques

- OT1 Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation
- OT2 Améliorer l'accès aux technologies de l'information et de la communication (TIC), leur utilisation et leur qualité
- OT3 Renforcer la compétitivité des PME
- OT4 Soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 dans tous les secteurs
- OT5 Promouvoir l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la prévention et la gestion des risques
- OT6 Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources
- OT7 Promouvoir le transport durable et supprimer les obstacles dans les infrastructures de réseaux essentielles
- OT8 Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité de la main-d'œuvre
- OT9 Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté
- OT10 Investir dans l'éducation, les compétences et la formation tout au long de la vie
- OT11 Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité de l'administration publique

Axe prioritaire 1 – Favoriser le développement de la société numérique en Bretagne

Le premier axe de la politique régionale vise à développer la société numérique en Bretagne. 94 millions € du fonds FEDER sont destinés à financer cet axe, soit **25% du budget total alloué à la région dans le cadre de sa politique régionale**.

2 objectifs ont été définis :

- **Objectif 1 : Déployer le très haut débit sur l'ensemble du territoire breton par le soutien au déploiement de la fibre optique**
 - Il s'agit de soutenir le déploiement des infrastructures et équipements de villes moyennes, d'apporter le très haut débit dans des zones diffuses, d'alimenter des sites économiques, de recherche et d'enseignement

- **Objectif 2 : Augmenter les pratiques numériques de la population bretonne en favorisant leur développement et celui de la culture numérique**
 - Le but est le développement de nouveaux services innovants à destination des particuliers, entreprises et collectivités dans les domaines de l'administration numérique, la santé, l'éducation et les universités/la recherche

Les bénéficiaires potentiels sont le syndicat mixte Mégalis Bretagne, les porteurs du projet BTHD¹, des collectivités territoriales et leur groupement, des établissements publics, des associations, des entreprises ou groupements d'entreprises, des chambres consulaires, ...

¹ Le projet Bretagne Très Haut Débit (BTHD) a pour ambition d'amener le Très Haut Débit (THD) à travers la fibre optique à 100 % des foyers bretons à l'horizon 2030

Axe prioritaire 2 – Développer la performance économique de la Bretagne par le soutien à la recherche, l'innovation et aux entreprises

Le deuxième axe de la politique régionale a pour but de renforcer la performance économique de la Bretagne, auquel seront consacrés 94 millions € de fonds FEDER, **soit 25% du budget total**.

3 objectifs ont été définis :

- **Objectif 1 : Développer les infrastructures de recherche et d'innovation et les capacités pour favoriser l'excellence en R&I et promouvoir les centres de compétence**
→ Le but est de renforcer la compétitivité et l'intégration de la recherche bretonne dans l'espace européen grâce à un soutien apporté au développement de l'excellence des infrastructures de recherche et au développement de la culture scientifique et technique
- **Objectif 2 : Promouvoir les investissements des entreprises en R&I et développement des synergies et liens entre entreprises, centre de R&D et enseignement supérieur**
→ Il s'agit d'augmenter la diffusion de l'innovation dans l'économie bretonne en soutenant le transfert de technologies au bénéfice de l'économie régionale et en accompagnant les projets industriels innovants mais aussi les projets structurants de recherche collaborative
- **Objectif 3 : Développer et mettre en œuvre de nouveaux modèles d'activités à l'intention des PME**
→ Cet objectif a pour finalité de favoriser l'internationalisation des PME bretonnes et renforcer leur potentiel productif, notamment en les accompagnant lors des différentes phases de leur développement

Les universités, les grandes écoles, les entreprises et groupements d'entreprises, collectivités territoriales et leur groupement, établissements publics, État, associations, ... sont des bénéficiaires potentiels.

L'acquisition d'équipements, la mise en œuvre de programmes de recherche, la réalisation d'investissements immobiliers, d'actions de mutualisation, mais aussi des projets d'investissements en R&D, de soutien à la création d'activités innovantes ou encore des programmes ambitieux d'innovation à forts enjeux pour l'économie bretonne, ainsi que la réalisation de diagnostic, conseil, mise en place de formation dans les domaines du commerce, de l'export, du marketing, des RH, de la logistique pourront être soutenus financièrement.

Axe prioritaire 3 – Soutenir la transition énergétique et écologique de la Bretagne

Le troisième axe de la politique régionale porte davantage sur l'environnement. Il y a effectivement une volonté d'inscrire la Bretagne au premier rang des régions éco-pionnières de la part du Conseil Régional et ses partenaires. 109 millions € de fonds FEDER sont dédiés à cet axe, **soit 30% du budget total**.

3 objectifs ont été définis :

- **Objectif 1 : Soutenir la transition vers une économie à faible émission de carbone et la production d'énergie renouvelable en Bretagne**

→ Il s'agit de soutenir le développement des capacités de production et de distribution de ces énergies et d'accompagner l'aménagement portuaire en faveur des énergies renouvelables, notamment marines

Les bénéficiaires potentiels sont les collectivités et leurs groupements, les établissements et organismes publics, les entreprises, les coopératives, les associations, les syndicats mixtes, les exploitants portuaires, les PME et groupements de PME ...

Pourront être soutenus financièrement les investissements, études, diagnostics, les actions d'animation, de sensibilisation, de diffusion des expériences, destinés à accompagner le développement de parcs industriels pilotes ou d'essais des énergies marines renouvelables, de projets industriels de méthanisation, de production et stockage d'énergies renouvelables, de systèmes énergétiques intelligents, ... Entre également dans cet objectif le développement du port de Brest.

- **Objectif 2 : Réduire l'empreinte carbone dans l'ensemble des secteurs**

→ Le but est de favoriser l'intégration des énergies renouvelables dans l'habitat par la réhabilitation du parc de logements résidentiels

Bailleurs sociaux, collectivités, organismes publics, associations, syndicats de copropriétaires pourront être soutenus dans leurs investissements liés à la construction et la réhabilitation énergétique du parc de logements sociaux. Le parc privé est également concerné, et notamment en copropriété avec l'accompagnement d'opérations de réhabilitation (par exemple études et audits énergétiques). Les actions-pilotes qui accompagnent l'évolution vers des comportements vertueux des usagers dans les bâtiments (construction, rénovation, usages) peuvent aussi être financées.

- **Objectif 3 : Promouvoir l'utilisation des modes de transport durables en Bretagne**

→ Le but est de favoriser le développement de l'inter et de la multimodalité

Sont ici concernés les projets de pôles d'échanges multimodal (PEM), les études et travaux favorisant l'inter-modalité sur les territoires ou encore les projets innovants en matière de mobilité (Plan véhicule vert, développement de systèmes alternatifs de transport de personnes).

Les bénéficiaires potentiels sont les collectivités territoriales et leurs groupements, les établissements publics, les syndicats mixtes, les entreprises partenaires de collectivités, ...

Axe 4 – Développer les compétences en lien avec l'économie bretonne et sécuriser les parcours professionnels

Le quatrième axe de la politique régionale se rapporte principalement à l'accroissement de l'emploi en Bretagne, qui s'est vu attribué 60 millions €, **soit 16% du budget**. Cet axe prévoit exclusivement des financements FSE.

L'objectif suivant a été défini :

- **Accroître le taux de réussite à la qualification pour les demandeurs d'emploi**, notamment les plus sensibles, en lien avec les besoins de l'économie régionale, par la mise en place d'actions de formation qualifiante en leur faveur

La Région sera le bénéficiaire de ce soutien pour la mise en œuvre d'actions de formation qualifiante en faveur des demandeurs d'emplois dans les secteurs socles ou émergents de l'économie régionale.

Ont été ciblées les filières stratégiques « socles » de l'économie régionale, telles que le numérique, le bâtiment, le tourisme, les filières industrielles de l'alimentaire, la santé, ou la mobilité, ainsi que les filières « émergentes » comme les énergies renouvelables, l'éco-construction, ...